



ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية
السكرتارية
ب. ب. 3243

ORGANIZATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

Secretariat
B. P. 3243

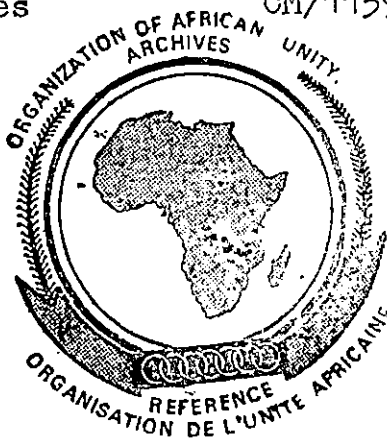
اديس ابابا

CM/1159 (XXXVIII)
ANNEXE 1 à 15
ORIGINAL : FRANCAIS

CONSEIL DES MINISTRES
TRENTE-HUITIEME SESSION ORDINAIRE
22 FEVRIER - 1ER MARS, 1982
ADDIS-ABEBA, ETHIOPIE

Commentaires du Secrétariat Général sur le Rapport du Conseil des
Vérificateurs Externes sur le Secrétariat Général et les Bureaux
Régionaux et sous-régionaux pour l'année budgétaire 1980/81

1. Secrétariat Général	CM/1159(XXXVIII)
2. Bureau de Dar-Es-Salaam	CM/1159 (XXXVIII) Annexe I
3. Bureau de Maputo	CM/1159 (XXXVIII) Annexe II
4. Bureau de Luanda	CM/1159 (XXXVIII) Annexe IV
5. Bureau de Kampala	CM/1159 (XXXVIII) Annexe V
6. Bureau de Lagos	CM/1159 (XXXVIII) Annexe VI
7. Bureau de Bangui	CM/1159 (XXXVIII) Annexe VII
8. Bureau de Yaoundé	CM/1159 (XXXVIII) Annexe VIII
9. Bureau Nairobi	CM/1159 (XXXVIII) Annexe IX
10. Bureau de New York	CM/1159 (XXXVIII) Annexe X
11. Bureau de Genève	CM/1159 (XXXVIII) Annexe XI
12. Bureau d'Accra	CM/1159 (XXXVIII) Annexe XII
13. Bureau de Niamey	CM/1159 (XXXVIII) Annexe XIII
14. Bureau de Tunis	CM/1159 (XXXVIII) Annexe XIV
15. Bureau de Bruxelles	CM/1159 (XXXVIII) Annexe XV



Commentaires du Secrétariat Général sur le Rapport des Vérificateurs Externes
sur le Secrétariat Général

Paragraphe 5 : Dépenses

Le Secrétariat a pris bonne note de la recommandation des Vérificateurs Externes et mettra tout en oeuvre pour sa stricte observation.

S'agissant des factures AVOIR de 92.000 dollars américains, leur existence est bien constatée dans nos livres puisque c'est nous qui renvoyons les billets et MCO non utilisés aux compagnies aériennes pour remboursement. Mais l'apurement ne peut se faire tant que nous ne recevons pas en retour des compagnies aériennes des lettres de crédit. Cela prend un peu de temps, mais nous les recevons toujours ; ce qui nous permet de faire les ajustements nécessaires.

Paragraphe 7 : Mécanisation du système comptable

Le fonctionnement normal de la machine en ce qui concerne la préparation des états de salaires a été perturbés à la suite de la suppression de la dévaluation du dollar américain.

Mais les programmes ont été révisés par la Compagnie NCR et les salaires seront préparés à nouveau sur la machine à partir du mois de novembre 1981.

Paragraphe 8 : Pension (Compagnie Américaine d'Assurance sur la vie)

Les rapports entre l'Organisation et la Compagnie sont régis par le contrat qui lie les deux parties et toutes les opérations sont faites conformément aux dispositions du contrat. Certes, les conditions qui prévalaient il y a une dizaine d'années ne sont plus nécessairement les mêmes aujourd'hui. C'est pourquoi le Secrétariat a déjà pris l'initiative de renégocier le contrat sur de nouvelles bases. Ces négociations seront finalisées dans les tout prochains mois.

Paragraphe 9 : Examen des bordereaux de paiement

Le Secrétariat a déjà engagé les négociations nécessaires et n'attent plus que la suite pour redéployer les deux fonctionnaires concernés.

Paragraphe 11 : Film "Liberté dans l'Unité"

Le solde de 20.000 dollars américains sera payé au réalisateur dès que les versions française et arabe auront été livrées au Secrétariat conformément à la décision prise par le Comité des Programmes le 3 juillet 1981; décision qui a été notifiée au réalisateur le 6 juillet 1981.

Paragraphe 12 : Médailles commémoratives

La somme de 464.793,59 dollars américains empruntée auprès de la Banque Commerciale d'Ethiopie pour la frappe des médailles commémoratives a déjà été remboursée à la Banque et, à l'heure actuelle, il se dégage un excédent de 85.695,80 dollars américains au profit de l'Organisation. Des dispositions sont prises en vue de la vente du reliquat des médailles, à savoir:

Argent : 14.223

Bronze : 14.492

Lingot d'or : 0,789.782 Kg

dont le prix viendra s'ajouter au 85.695,80 dollars déjà constatés au profit de l'Organisation.

Paragraphe 14 : Extension de la Résidence du Secrétaire Général

Le Secrétariat est toujours en pourparlers avec le Gouvernement éthiopien pour l'obtention du titre de propriété.

Paragraphe 15 : Code 500 - Communications

La difficulté essentielle réside ici dans le grand décalage qu'il y a entre les dates auxquelles les prestations sont faites et celles auxquelles les factures sont envoyées pour paiement par les Services des Postes et Télé-

communications. Néanmoins, le Secrétariat mettra tout en oeuvre pour se conformer à la recommandation des Vérificateurs Externes.

Paragraphe 16 : Bibliothèque

Le Secrétariat a pris bonne note de la recommandation des Vérificateurs Externes et la mettre en application.

Paragraphe 17 : Indemnité d'installation payée par erreur

Le fonctionnaire en question a quitté l'Organisation. Il a estimé que la rupture de son contrat de travail est abusive et a intenté une action contre l'Organisation devant le Tribunal Administratif.

De ce fait, la liquidation de tous ses droits a été suspendue en attendant la suite de l'affaire.

Les 2.700 dollars américains payés par erreur seront recouvrés dès que le Tribunal Administratif de l'OUA se sera prononcé sur le cas.

Paragraphe 18 : Parc automobile

Les dégâts causés à ce véhicule à la suite de cet accident sont si importants que, vu l'âge du véhicule, il a été jugé plus rentable de le vendre. Mais malheureusement, aucun acquéreur ne s'est encore manifesté jusqu'ici.

Paragraphe 19 : Bilan

Le Secrétariat a pris bonne note des observations des Vérificateurs Externes et fera en sorte que toutes les écritures comptables soient bien passées au niveau de l'ensemble de l'Organisation pour permettre d'établir un bilan correct.

Commentaires du Secrétariat Général sur le Rapport des Vérificateurs Extérieurs
sur le Bureau de Dar-Es-Salaam.

Paragraphe 5 : Paiements non autorisés

Des dispositions seront prises pour éviter de telles situations à l'avenir.

Paragraphe 6 : Chèques de voyage non payés

Malgré les difficultés que cela comporte, la situation sera régularisée auprès de la Banque.

Paragraphe 8 : Achat d'équipement

Les deux machines OLIVETTI défectueuses seront retournées au fournisseur et leur prix qui est de 1.424,37 dollars américains sera remboursé au Bureau.

Paragraphe 10 : Contrôleur financier résident

Malgré l'annonce faite en direction des Etats membres, le Secrétariat général n'a pas reçu jusqu'à ce jour des candidatures répondant au profil du poste. La prospection continue donc et il sera pourvu à ce poste aussitôt qu'une offre intéressante sera reçue.

Paragraphe 12 : Dépassements de crédits

Tous les dépassements de crédits constatés aux différents codes ont été l'objet d'une demande de virement soumise à l'examen du Comité Consultatif en avril 1981 qui l'a approuvée (Voir document FBM/8 (XXXV)).

Paragraphe 15 : Dépassement de crédit en ce qui concerne l'indemnité de poste

Ce dépassement de crédit a fait l'objet d'une demande de virement approuvée par le Comité Consultatif en avril 1981, document FBM/8 (XXXV).

Paragraphe 16 et 17 : Avances en instance

Des instructions ont été données pour que ces avances soient remboursées par les Etats membres et sociétés concernés.

Les avances dues par le personnel entrent dans le cadre normal de celles qui lui sont accordées conformément aux textes et qui sont recouvrées mensuellement sur le salaire des intéressés.

S'agissant des dépenses faites par le Bureau de Dar-Es-Salaam pour le compte du Secrétariat, elles seront remboursées dès que les pièces justificatives parviendront au siège. Des actions ont été déjà entreprises en ce sens.

Paragraphe 23: Questions diverses

Des instructions ont été données au Bureau de Dar-Es-Salaam pour que ces recommandations soient mises en oeuvre.

x x

Commentaires du Secrétariat Général sur le Rapport des Vérificateurs Externes
sur le Bureau de Maputo

Paragraphe 8 : Avances

Des instructions ont été données aux Bureaux de Dar-Es-Salaam et de Luanda pour qu'ils remboursent les avances qui leur ont été faites par le Bureau de Maputo.

S'agissant des avances au personnel, elles rentrent dans le cadre de celles normalement consenties au personnel et qui sont recouvrées mensuellement sur le salaire.

Paragraphe 9 : Bordereaux de paiement

Le Secrétariat a pris bonne note des observations faites à ce paragraphe et les mettra en oeuvre.

Paragraphe 10 : Effets bancaires impayés

S'il est vrai que des effets bancaires de 39.682,30 dollars EU ont été retournés impayés pour non conformité de signature, nos banquiers ayant changé de signataires entretemps, il n'en demeure pas moins vrai que cette situation a été régularisée depuis lors et que les effets bancaires ont été encaissés.

Paragraphe 11 : Transferts de fonds

Le Secrétariat a pris note de cette observation et la mettra en oeuvre.

Paragraphe 15 : Chèques signés à l'avance

Il a été demandé au responsable du Bureau de mettre fin à cette pratique.

Commentaires du Secrétariat Général sur le Rapport des Vérificateurs Externes
sur le Bureau de Luanda

Paragraphe 2 : Exécution du Budget 1980/81

Code 202 : Frais de voyage à l'occasion de transfert

La dépense de 281,55 dollars faite en dépassement à ce code, est relative aux frais occasionnés par le transfert du comptable à un autre bureau.

Code 203 : Indemnité d'installation

La dépense de 5.542 dollars américains faite à ce code est relative à l'indemnité d'installation payée au nouveau comptable et aux membres de sa famille.

De manière générale, rappelons que tous les dépassements constatés au cours de l'exercice ont fait l'objet d'une demande de virement approuvée par le Comité Consultatif en avril 1981 (Voir document FBM/14 (XXXV)).

x

x

x

Commentaires du Secrétariat Général sur le Rapport des Vérificateurs Externes
sur le Bureau de Kampala

Paragraphe 8 : Chèques prescrits non présentés

Le Bureau a déjà pris les dispositions nécessaires pour que cette situation soit régularisée.

Paragraphe 10 : Avances recouvrables

Les dépenses effectuées par ce Bureau pour le compte du Secrétariat Général lui ont déjà été remboursées ; quant aux avances au personnel, elles entrent dans le cadre de celles normalement accordées et qui sont remboursées mensuellement par les bénéficiaires.

Paragraphe 11 : Remboursement de taxes de douane sur achat de carburant

Les dispositions nécessaires sont déjà prises auprès des autorités ougandaises en vue du remboursement de ces taxes.

Paragraphe 12 : Etats de paiement du salaire du personnel et bordereaux de paiement

Les états de salaire reflétant la contexture recommandée sont déjà commandés et seront utilisés dès leur livraison.

Paragraphe 13 : Indemnité pour frais d'études

Les sommes remboursées à tort ont commencé d'être retenues sur les salaires des intéressés.

Paragraphe 14 : Entretien des véhicules

Bonne note est prise de ces observations qui seront mises en oeuvre.

Paragraphe 15 : Feuilles de route pour les chauffeurs

Ces feuilles seront correctement tenues à l'avenir et le véhicule FIAT 2000 qui revient trop cher à l'entretien sera vendu.

Paragraphe 16 : Téléphone

Toutes les communications privées à l'extérieur de l'Ouganda sont payées par les intéressés dès que les factures sont reçues des Télécommunications ougandaises.

Commentaires du Secrétariat Général sur le Rapport des Vérificateurs Externes
sur le Bureau de Lagos

Paragraphe I : Contrôle des Recettes

Il a été demandé au Bureau de Lagos de tenir un état mensuel des retenues pour logement.

S'agissant de la comptabilisation de certaines recettes, nous confirmons que les écritures ont été passées conformément au système comptable de l'Organisation à la rubrique des Recettes Diverses comme il se doit.

Commentaires du Secrétariat Général sur le Rapport des Vérificateurs Externes
sur le Bureau de Bangui

Paragraphe 12 et 13 : Situation comptable de la Trésorerie

Le manquant de 61.189 francs CFA soit environ 204 dollars américains relevé par le Vérificateur externe est dû à la fluctuation en hausse du dollar américain.

Le taux de change utilisé jusque là par les bureaux situés dans les pays de la zone franc était de 1 dollar = 221 francs CFA.

Or, le dollar est monté jusqu'à 300 Francs CFA, alors que lesdits bureaux maintenaient le taux de 221 francs CFA pour 1 dollar.

C'est du reste pour corriger ces effets que nous avons demandé à ces bureaux d'utiliser un taux moyen mensuel pour la comptabilisation des factures au lieu du taux fixe de 1 dollar = 221 francs CFA.

x

x x

Commentaires du Secrétariat Général sur le Rapport des Vérificateurs Externes
sur le Bureau de Yaoundé.

Paragraphe 12 :

Le total des relevés mensuels ne correspond pas au total des relevés à partir du journal de caisse à cause des fluctuations en hausse du cours du dollar américain enregistrées au cours de l'exercice.

C'est pourquoi, il a été demandé au Bureau de Yaoundé d'utiliser un taux mensuel moyen pour la comptabilisation des factures.

Commentaires du Secrétariat Général sur le Rapport des Vérificateurs Externes
sur le Bureau de Nairobi

Paragraphe II : Contrôle des recettes budgétaires

L'écriture comptable relative au chèque No.55096462 d'un montant de 70 dollars américains a été annulée et la situation se trouve ainsi régularisée.

Paragraphe IV : La situation bancaire du Bureau de Nairobi au 31/5/81

Le livre de banque a été ouvert et toutes les opérations y sont portées au fur et à mesure de leur déroulement.

L'excédent de recette constaté est dû à ce qui suit :

Le Gouvernement Kenyan a versé sa contribution qui est de 619.718,79 dollars américains au Bureau de Nairobi. Mais avant cela, le Bureau de Lagos dont dépend organiquement le Bureau de Nairobi avait envoyé 70.000 dollars américains ; ce qui fait un montant total de 689.718,79 dollars américains. Le montant du budget du Bureau de Nairobi pour l'exercice 1980/81 étant de 467.458 dollars américains, d'où la différence de 222.560,79 dollars américains représentant cet excédent de recette que le Bureau de Lagos a demandé au Bureau de Nairobi de considérer comme une avance à valoir sur les subventions de l'année 1981/82.

Commentaires du Secrétariat Général sur le Rapport des Vérificateurs Externes
sur le Bureau de New York

Paragraphe 6 : Justification de l'utilisation des MCO

Des dispositions ont été prises pour que le fonctionnaire concerné se conforme aux textes en vigueur; à défaut de quoi, il devra rembourser le montant des MCO non justifiés.

Paragraphe 7 : Contrôle de l'utilisation du téléphone.

Des démarches sont déjà entreprises auprès du Département des Télécommunications pour obtenir désormais des informations détaillées sur les appels téléphoniques.

Paragraphe 8 : Machine Rank Xeros

Une autorisation a été donnée au Bureau de New York pour la location de cette machine à 875 dollars EU par mois, à titre de régularisation.

Paragraphe 9 : Feuille de route pour les véhicules

Il a été demandé au Bureau de New York de régulariser au plus vite la situation par l'institution du système de feuille de route pour les véhicules du Bureau

Commentaires du Secrétariat Général sur le Rapport des Vérificateurs Externes
sur le Bureau de Genève

Paragraphe 5 et 9 : Perte sur les conversions de devise et arriérés sur avances
dues

Les sommes dues à ces deux titres par le Secrétariat Général ont déjà été remboursées au Bureau de Genève, soit un montant total de 55.153,38 dollars américains.

Paragraphe 10 : Téléphone

Des instructions ont été données au bureau de Genève pour que le système de blocage soit instauré et que le personnel n'ait plus accès au standard.

De plus, il a été notifié au Secrétaire Exécutif que seuls les appels internationaux officiels, que ce soit au Bureau ou à la Résidence, sont pris en charge par l'Organisation, étant entendu que les appels locaux et internationaux pris à la résidence doivent être payés par le Secrétaire Exécutif comme c'est le cas dans tous les bureaux régionaux et sous-régionaux.

Paragraphe 11 : Contrôle en matière de transport

Le Secrétariat a pris bonne note de la recommandation et a déjà demandé au Bureau de Genève de la mettre en application.

Paragraphe 12 : Régime de prestations médicales

Cette question sera examinée lors des négociations à venir avec l' "American Life Insurance Company".

Paragraphe 13 : Paiement irrégulier de salaire

L'ancien Secrétaire Exécutif Adjoint chargé des Affaires économiques au Bureau de Genève est mort au début du mois de décembre 1980 après plus de cinq ans de service à l'OUA, laissant derrière lui une famille nombreuse qui, par la

force des choses, devait accompagner sa dépouille mortelle dans son pays natal, le Zimbabwe. C'est pour cette raison que la veuve avait demandé que l'Organisation prenne à sa charge au moins les frais de son voyage. Mais cette requête avait été rejetée car le règlement du personnel ne prévoit rien pour le voyage du conjoint en cas de décès d'un fonctionnaire. C'est pour cela que, extrapolant le principe selon lequel toute journée commencée est payée en totalité et pour des considérations d'ordre humanitaire, le Secrétariat a pensé que le salaire du mois de décembre pouvait être payé à la veuve. C'est pourquoi, le Secrétariat accepte la recommandation des Vérificateurs Externes tendant à l'annulation de la somme en question puisque tous les droits du défunt ont déjà été liquidés et payés à ses ayants-droit.

Machine à affranchir :

Le Secrétariat a pris bonne note de la recommandation des Vérificateurs et la mettra en application.

x x

Commentaires du Secrétariat Général sur le Rapport des Vérificateurs Externes
sur le Bureau d'Accra

Paragraphe 3 : Comptabilité matière et comptabilité des engagements et des liquidations

Il a été demandé au Bureau d'Accra de tenir la comptabilité matière et celle des engagements et liquidations.

De même, des instructions ont été données pour que toute la comptabilité se tienne sur des registres comme dans tous les autres bureaux régionaux et au siège.

De plus, des dispositions sont prises en vue de la régularisation de la situation administrative du personnel concerné.

Commentaires du Secrétariat Général sur le Rapport des Vérificateurs Externes
sur le Bureau de Niamey

Paragraphe B : Inventaire physique des Immobilisations

Le Secrétariat a pris bonne note des observations faites et a déjà donné des instructions au Bureau de Niamey pour leur mise en oeuvre.

Paragraphe D : Observations et suggestions

Le système du contrôle budgétaire tel qu'appliqué par le Bureau de Niamey est conforme au règlement financier de l'Organisation qui est le même pour le siège et tous les bureaux régionaux et sous-régionaux.

Il est simple et a le mérite de faire ressortir à la simple lecture les crédits votés, les dépenses effectives, les engagements et le solde.

Ce nouveau système résulte de la réforme des structures entrée en vigueur seulement à partir du 1er juin 1979.

x

x x

Commentaires du Secrétariat Général sur le Rapport des Vérificateurs Externes
sur le Bureau de Tunis

Paragraphe IV : Contrôle des dépenses en dinars

3°) : Enregistrement des comptes

Ce bureau étant de création récente, les structures sont en train d'être mises progressivement en place.

Les réajustements nécessaires seront faits compte tenu des réalités du terrain.

Le comptable qui a été recruté vient d'effectuer un séjour d'un mois ici à Addis-Abéba pour se familiariser avec le système comptable de l'Organisation.

Toute l'assistance nécessaire sera apportée à ce Bureau en vue de son bon démarrage sur le plan financier et comptable.

x x
x x

Commentaires du Secrétariat Général sur le Rapport des Vérificateurs Externes
sur le Bureau de Bruxelles

Paragraphe 5 : Statuts du Bureau

Des dispositions sont prises en vue de la signature des accords de siège entre le Gouvernement belge et l'Organisation.

Paragraphe 10 et 11 : Trop perçu sur indemnité de poste et avance irrégulière faite au Directeur

Des instructions ont été données en vue du remboursement des sommes indûment perçues par les intéressés.

Paragraphe 14 et 15 : Registre des appels téléphoniques et Transport

Le Secrétariat a pris bonne note des recommandations et les mettra en oeuvre.

Paragraphe 16 : Lampe de table

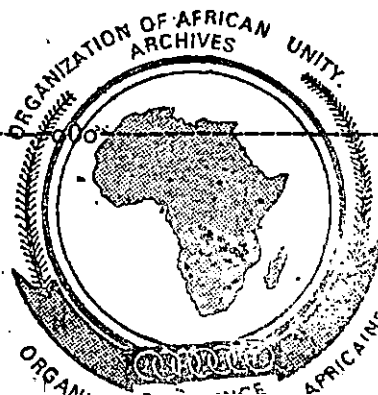
La lampe de table a été retournée du domicile du Directeur au Bureau.

Paragraphe 17 : Paiement fait en avancé pour la réception à l'occasion de la Journée de l'OUA

Cette situation a été régularisée.

Paragraphe 18 : Réception ordinaire

Des instructions ont été données pour que les crédits ouverts à ce code soient utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été ouverts.



1982-02

Comments of the General Secretariat on the Report of the Board of External Auditors on the Budget of the General Secretariat Regional and Sub-Regional Offices for the 1980/1981 Financial Year

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/10140>

Downloaded from African Union Common Repository